



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

PP,JS/PG,LW,CE

P.V. PETI 35
P.V. SASP 44

Commission des Pétitions

Commission de la Santé et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2022

Ordre du jour :

- Débat public sur la pétition publique 2301 : Pour une maternité et une pédiatrie d'urgence ouverte 24h/24h au Nord du Luxembourg**
- Conclusions des commissions**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Max Hengel, Mme Lydia Mutsch, M. Jean-Paul Schaaf, membres de la Commission des Pétitions

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Francine Closener, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, Mme Josée Lorsché, Mme Nathalie Oberweis, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Santé et des Sports

Mme Paulette Lenert, Ministre de la Santé

M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés

Mme Martine Hansen, observatrice

Pétitionnaire : M. Steve Schmitz (initiateur de la pétition publique 2301)

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Paul Galles, M. Marc Goergen, M. Fernand Kartheiser, membres de la Commission des Pétitions

M. Gilles Baum, Mme Cécile Hemmen, M. Georges Mischo, M. Claude Wiseler, membres de la Commission de la Santé et des Sports

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt, épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

*

1. **Débat public sur la pétition publique 2301 : Pour une maternité et une pédiatrie d'urgence ouverte 24h/24h au Nord du Luxembourg**

Mot de bienvenue de Monsieur le Président de la Chambre des Députés

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Fernand Etgen, constate au sujet de la pétition publique 2301, qui est consacrée à une maternité et une pédiatrie d'urgence 24 heures sur 24 dans le nord du pays, que les habitants de cette région étaient très surpris lorsque la maternité de l'hôpital d'Ettelbruck annonçait en avril 2022 la fermeture de son service pédiatrique. Monsieur le Président rappelle dans ce contexte que l'hôpital d'Ettelbruck et ses services sont considérés comme le fondement de l'encadrement médical au Nord. C'est dans ce contexte que l'orateur salue le dépôt de la pétition publique 2301 qui a réussi à rassembler 4.657 signatures valides et qui a dès lors donné lieu au présent débat public.

Monsieur le Président rappelle l'importance que revête l'instrument des pétitions publiques pour les citoyens et pour la Chambre des Députés. En effet, il s'agit d'un moyen d'introduire rapidement et d'une manière très directe des sujets au sein de la Chambre. Monsieur le Président souhaite la bienvenue au pétitionnaire, Monsieur Steve Schmitz, à Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, à Monsieur le Président de la Commission de la Santé et des Sports, Mars Di Bartolomeo, et aux membres de ces deux commissions. L'orateur salue la présence de Madame la Ministre de la Santé, Paulette Lenert. Monsieur le Président rappelle que le présent débat public est transmis par ChamberTV et le site internet de la Chambre. Il salue les citoyens qui suivent le débat par ces moyens tout comme ceux qui sont présents à la tribune de la salle plénière.

Introduction par Madame la Présidente de la Commission des Pétitions

La Présidente de la Commission des Pétitions, Madame Nancy Arendt, constate d'emblée que les sujets relatifs à la santé revêtent une grande importance pour les citoyens. Le nombre de pétitions publiques relevant de cette thématique en témoigne. L'oratrice souhaite la bienvenue au pétitionnaire et exprime ses félicitations pour l'important nombre de signatures récoltées par sa pétition. Madame la Présidente estime que le seuil des 4.500 signatures pour déclencher un débat public est difficile à atteindre. Madame la Présidente rappelle que les députés s'expriment au cours du débat en leur nom propre et non pas au nom de leurs partis respectifs, consacrant ainsi la neutralité des échanges de vues. L'oratrice rappelle encore que le fait de débattre d'un sujet ne signifie pas nécessairement pour le pétitionnaire qu'il obtient automatiquement gain de cause. Toutefois, il est à noter que les pétitions publiques déclenchent des débats et des réflexions à la suite des thématiques ainsi soumises au parlement.

Madame la Présidente relève que la pétition publique 2301 a comme objectif une ouverture 24 heures sur 24 d'une maternité et d'une pédiatrie d'urgence au nord du Luxembourg. En cas d'urgence vitale rencontrée par une mère enceinte ou un bébé, il serait inévitable de disposer de telles structures, le trajet vers Luxembourg-Ville étant trop long. Le soutien médical doit rester un bien commun, stipule la pétition.

Madame la Présidente rappelle ensuite les modalités du déroulement du débat.

Intervention du pétitionnaire

Monsieur le Pétitionnaire informe les députés qu'il est le père d'une petite fille de deux ans. L'objectif de son initiative de pétitionnaire consiste à revendiquer une maternité et une pédiatrie d'urgence pour le nord du pays, qui soient pleinement opérationnelles.

L'orateur fut choqué lorsque la maternité d'Ettelbruck a fermé ses portes en date du 4 avril 2022, et ceci pour une durée de deux mois, en raison, apparemment, d'un manque de personnel qualifié. Or, l'orateur constate que le site internet du Centre hospitalier du Nord indique que 12 gynécologues sont à sa disposition.

Monsieur le pétitionnaire cite une série de dispositions légales dont il ressort que tout un chacun a un droit égal et à disposer de soins continuellement disponibles. L'orateur estime que le Gouvernement contrevient à ces droits dans la mesure où dans le cas de la situation au nord du pays, cet accès égal et continu n'est pas assuré en toutes circonstances. L'orateur constate qu'une urgence pédiatrique n'est assurée à Ettelbruck que les weekends et les jours fériés, ce qu'il estime totalement insuffisant.

L'orateur ajoute que toutes les régions du pays, sauf le Nord, sont desservies par des services pédiatriques d'urgence. L'orateur parle d'une discrimination à l'égard de toute une région.

Le pétitionnaire rappelle qu'il a déposé sa pétition le 29 avril 2022. Un mois plus tard, la maternité d'Ettelbruck a réouvert ses portes, mais avec certaines restrictions. Ces restrictions sont à la base de nombreuses questions que se posent les citoyens, explique l'orateur. Il constate que bon nombre de ces questions sont restées sans réponses. Certaines réponses seulement ont été fournies par les responsables de la maternité sous forme d'un courriel en date du 29 août 2022. Aucune réponse n'est venue de la part du conseil d'administration, constate le pétitionnaire.

Les réponses obtenues sont de nature à inquiéter les citoyens. Monsieur le pétitionnaire n'envisage pas qu'il soit possible de confier des missions à un anesthésiste qui relèvent de la néonatalogie¹. L'orateur s'inquiète aussi de l'idée que l'on puisse intervenir lors d'une naissance difficile à distance, par visioconférence, ceci d'autant plus qu'il ne semble pas être certain qu'un médecin spécialiste soit disponible au moment voulu à l'autre bout du circuit de transmission vidéo.

La possibilité d'un transport, en cas de nécessité, de la mère et de l'enfant vers le Centre hospitalier à Luxembourg (CHL) n'est pas de nature à rassurer l'orateur, notamment en raison de la durée du trajet.

Monsieur le pétitionnaire évoque encore une autre circonstance, à savoir que les parents, avant la naissance de l'enfant, seraient tenus de signer une décharge par laquelle ils s'abstiendraient à engager des poursuites contre la clinique d'Ettelbruck en

¹ La néonatalogie est une spécialité pédiatrique qui se consacre aux soins du nouveau-né sain et/ou du nouveau-né malade.

cas de litige. L'orateur explique qu'il a essayé d'obtenir de plus amples informations à ce sujet, mais sans succès.

Le pétitionnaire critique encore que, en-dehors des urgences du weekend et des jours fériés, les patients sont guidés vers des pédiatres, dont il faut cependant constater qu'ils ne sont pas toujours disponibles, regrette l'orateur.

Le pétitionnaire revendique une maternité et une clinique pédiatrique qui dispose d'un personnel fixe, disponible 24 heures sur 24.

Monsieur le pétitionnaire ajoute une dernière remarque : il estime que l'État finance de nombreux projets qui ne bénéficient pas à l'ensemble de la société et il souhaite que l'on prévoie un budget pour financer les structures qu'il revendique pour le nord du pays.

Échange de vues entre les députés et le pétitionnaire

Madame la Présidente Nancy Arendt fait brièvement remarquer que le pétitionnaire devrait s'adresser aux députés au lieu de ne s'adresser qu'au seul gouvernement.

Madame la Députée Martine Hansen explique avoir accouché à Ettelbruck et elle exprime la fierté que les gens ont ressenti de disposer d'une maternité dans le nord du pays. L'oratrice suppose que les problèmes survenus au cours des derniers mois et qui se sont cristallisés par la fermeture temporaire de la maternité de l'hôpital d'Ettelbruck, sont liés au manque de personnel.

A l'adresse de Madame la Ministre de la Santé, Madame Hansen demande ce que l'on entend entreprendre pour rendre les professions médicales plus attractives. Elle demande encore ce que l'on envisage d'entreprendre pour rendre la région Nord attractive pour les médecins et le personnel de santé.

Madame Hansen demande au pétitionnaire quelle est son expérience quant au fonctionnement de la solution qui a été mise en place pour assurer de nouveau le fonctionnement de la maternité à Ettelbruck.

Monsieur le pétitionnaire explique que sa femme avait accouché juste avant ladite fermeture de la maternité. Il constate que si un accouchement se passe sans complications, la solution mise en place devrait probablement assurer un bon déroulement. Toutefois, l'orateur craint ce qui pourrait arriver si jamais des complications devaient survenir lors d'un accouchement. L'orateur n'est pas rassuré par le fait qu'un spécialiste puisse conseiller à distance, par le biais d'une vidéo, l'anesthésiste sur place qui, lui, devra exécuter les gestes nécessaires. L'orateur est également dubitatif quant à la possibilité de recourir à un transport vers le CHL si jamais la situation rencontrée lors d'un accouchement rendait une intervention à distance impraticable.

Monsieur le pétitionnaire insiste sur les craintes que fait naître le système mis en place. Il affirme comprendre les mères qui sont réticentes à accoucher dans le cadre d'un tel dispositif.

Monsieur le Député Marc Hansen précise pour sa part que la problématique soulevée ne se limite pas à la seule région Nord du pays, mais que le sujet à débattre est certainement celui de pouvoir assurer une médecine de base dans l'ensemble des régions rurales. L'orateur estime que la situation survenue en 2022 à l'hôpital d'Ettelbruck met en exergue un problème fondamental, à savoir celui de la pénurie de médecins et de personnel de santé. L'orateur souligne dans ce contexte l'importance de la formation et de la sensibilisation des jeunes pour embrasser ce genre de métiers. Il s'agit d'un défi qui se pose à long terme. Cependant, il convient, selon Monsieur le

Député, d'apporter des réponses et de travailler avec les ressources dont on dispose à présent. Monsieur le Député demande au pétitionnaire si celui-ci dispose d'exemples qui montrent que le système mis en place à Ettelbruck pour solutionner, du moins provisoirement, le problème, ait conduit à des situations où des personnes ont expérimentées des conséquences négatives. Pour sa part, l'orateur n'a pas connaissance de tels cas.

Concernant les pédiatres, Monsieur le Député tient à préciser qu'il convient de considérer le degré d'urgence. Lorsque des maladies ou situations peu urgentes se présentent, il est possible d'avoir recours à des médecins généralistes. Autrement, l'on doit recourir à des pédiatres. Mais pour assurer une permanence 24 heures sur 24 d'une urgence pédiatrique, Monsieur le Député pense que cela est difficile en raison du manque de pédiatres qu'il convient de constater. L'orateur demande au pétitionnaire quelles seraient selon lui les solutions à envisager dans un tel contexte.

Monsieur le pétitionnaire explique qu'il n'a pas connaissance d'exemples négatifs en relation avec le fonctionnement de la solution mise en place pour redémarrer le service de la maternité à Ettelbruck. L'orateur répète qu'à son avis, les gens ont peur. Ils se demandent ce qui pourrait arriver si le système ne devait pas fonctionner comme prévu. Le pétitionnaire est convaincu que le système ne peut pas constituer une réponse adéquate aux défis. Il estime qu'une situation telle qu'il pense qu'elle existait jadis, où les médecins étaient les employés d'un hôpital, serait plus favorable. De fait, l'orateur fait ainsi apparaître une critique relative à l'exercice libéral de la médecine.

Monsieur le pétitionnaire rappelle les détails de sa propre expérience – sa fille avait avalé quelque chose de travers et ne parvenait plus à respirer convenablement. Une ambulance aurait pris trop de temps pour rejoindre le domicile du pétitionnaire, donc il a décidé de conduire lui-même sa fille vers l'hôpital d'Ettelbruck. Arrivé à destination, il a été dirigé vers le CHL à Luxembourg pour assurer la prise en charge de son enfant. Monsieur le pétitionnaire parle dans ce contexte d'un refus d'aide à personne en danger.

Madame la Députée Josée Lorsché évoque les maisons de naissance et demande au pétitionnaire ce qu'il pense de ce genre de possibilité pour accompagner un accouchement.

Madame la Députée Carole Hartmann enchaîne en mettant un accent sur le rôle des sage-femmes. La députée évoque encore différentes alternatives qui existent pour aider les femmes lors de l'accouchement. Elle énumère les maternités, les services d'urgence, les maisons médicales et le SAMU spécialisé. L'oratrice demande au pétitionnaire ce qu'il pense de cet éventail de services d'appui, notamment en relation avec la situation particulière des régions rurales.

Monsieur le pétitionnaire s'exprime favorablement quant à l'important rôle des sage-femmes dont il estime que l'appui est pratique et rassurant.

Quant aux maisons de naissance, le pétitionnaire soulève plusieurs questions relatives à leur fonctionnement et espère, de par leur organisation et l'équipement dont ces maisons peuvent disposer, qu'elles soient à même de répondre convenablement aux défis. Le pétitionnaire répète qu'il déconsidère un appui fondé sur des consultations à distance, assurées par des moyens digitalisés.

Concernant particulièrement la situation dans les régions rurales, il souligne de nouveau l'importance du facteur temps.

L'orateur suggère qu'il convient de proposer quelque chose d'attrayant aux spécialistes pour les convaincre d'exercer leur profession dans la région Nord du pays. L'orateur répète encore une fois qu'il estime important que des médecins soient employés par des hôpitaux au lieu de se consacrer aux actes prestés dans des cabinets médicaux privés.

Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf explique qu'il est lui-même membre du conseil d'administration de l'hôpital d'Ettelbruck. Il rappelle que la médecine a toujours été marquée par l'exercice libéral de la profession et que seulement le CHL occupe des médecins employés par l'hôpital. C'est en effet, selon l'orateur, une raison pour laquelle le CHL parvient à assurer une permanence des services d'urgence, car le financement de ce système ne dépend pas de l'exercice d'actes individuels.

L'orateur estime que le pétitionnaire a indirectement remis en question l'exercice libéral de la médecine et il demande de la part de Madame la Ministre de la Santé si une telle finalité est envisageable ou envisagée.

Quant à une solution immédiate de la situation rencontrée en cours d'année à Ettelbruck et par rapport aux défis qui se posent actuellement, Monsieur le Député signale que l'hôpital d'Ettelbruck accompagne quelque 800 naissances par an, et que les situations graves, comme par exemple les arrêts cardiaques ou de respiration au moment de la naissance, sont pris en charge par les réanimateurs et non pas par les pédiatres. L'orateur explique encore que la loi prévoit actuellement la présence d'un pédiatre mais que les réanimateurs regrettent ne pas être couverts par la loi. Monsieur le Député rappelle encore le fonctionnement du système en place et il rappelle la possibilité de recourir au SAMU.

Finalement, l'orateur conclut qu'il existe un manque flagrant d'experts en néonatalogie au Grand-Duché, ce qui rend impossible d'assurer une permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Tel n'est pas seulement le cas pour Ettelbruck, mais encore pour d'autres hôpitaux, comme notamment le CHEM à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Député rappelle que l'hôpital d'Ettelbruck assure une permanence deux heures par jour les weekends, et que cette offre avait été revue à la baisse en raison du manque de demande. Si ce service d'urgence n'est pas disponible, il y a la possibilité de rejoindre le CHL en un laps de temps n'excédant pas 30 minutes.

Monsieur le Député demande à Madame la Ministre de la Santé si un nombre plus élevé de maisons de naissance est envisageable. Il rappelle qu'il existe des conventions avec de telles maisons et que donc cet aspect de la question est entre les mains du Gouvernement.

Monsieur le Député Marc Spautz souligne que la problématique ne concerne pas uniquement la région Nord du Grand-Duché, mais constitue un problème d'ordre général. Il n'existe de clinique pédiatrique qu'au centre du pays, à Luxembourg-Ville. Il existe un manque de médecins et de personnel de santé. Monsieur le Député comprend la demande du pétitionnaire de pouvoir disposer de nouvelles structures, encore faudrait-il arriver à les pourvoir en personnel. A l'heure actuelle, quelque 50 pour cent des effectifs proviennent des régions limitrophes du Grand-Duché. L'orateur convient ne pas avoir une solution miracle pour rendre les métiers de la santé suffisamment attrayants et pour y amener les intéressés. L'orateur constate encore que même si des jeunes gens se lancent dans des études en médecine, ils ont tendance à rester à l'étranger et à ne pas retourner au Grand-Duché.

Dans ce contexte, l'orateur demande au pétitionnaire s'il a des idées ou propositions pour rendre plus attractifs les métiers de la santé.

Monsieur le pétitionnaire répète qu'il estime que le système du CHL, fondé sur l'embauche des médecins par l'hôpital, est plus intéressant que de disposer d'une médecine libérale. L'orateur révèle encore que pour étudier la médecine, on ne peut faire que les trois premières années au Luxembourg et devra se rendre ensuite à l'étranger pour y accomplir ses études. L'orateur pense qu'il serait bénéfique de proposer des cycles entiers au Luxembourg.

Madame la Députée Martine Hansen rappelle les distances importantes au nord du Grand-Duché. Elle pense que le recours à la télémédecine fait naître certaines questions. L'oratrice comprend les craintes exprimées par le pétitionnaire.

Monsieur le Député Marc Hansen rappelle les précisions données par le Député Jean-Paul Schaaf : le CHL est le seul hôpital à employer des médecins sous contrat de travail, le reste étant des médecins libéraux. Il demande au pétitionnaire s'il pense que chaque hôpital devrait prendre les médecins sous contrat, de sorte à ce que l'État décide partout du fonctionnement de l'exercice médical.

Monsieur le Député André Bauler exprime la surprise qu'il ressentait par rapport à l'annonce, en avril 2022, de la fermeture de la maternité d'Ettelbruck et il demande si des signes avant-coureurs ont été visibles. Par ailleurs, Monsieur le Député estime qu'il devrait être possible de faire soigner des maladies plus anodines par des généralistes tandis que des cas plus graves devraient être pris en charge par des pédiatres.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo explique en sa fonction de Président de la Commission de la Santé et des Sports que la situation que vient de vivre l'hôpital d'Ettelbruck ne correspond en effet pas à la normalité. Il estime qu'il convient dès lors de tout entreprendre pour assurer le retour à la normale. Monsieur le Député évoque le long deuil à la suite de la fermeture de la maternité de Wiltz, tout comme à la suite de la fermeture de la maternité à Dudelange. Monsieur le Député souligne que pour pouvoir assurer un maximum de sécurité, il convient de disposer des moyens nécessaires. Or, le fait est que l'on n'a pas de moyens illimités. La demande et la fréquence d'utilisation d'un service étant également une importante donnée à considérer. La sécurité et la proximité sont, selon l'orateur, des défis auxquels il faut faire face.

Monsieur le Député constate que le pétitionnaire semble demander de se départir en grande partie de l'exercice libéral de la médecine et l'orateur est à se demander quelle en est la vision politique.

Monsieur le Député souligne qu'il convient d'assurer une médecine de proximité, mais en pouvant garantir un maximum de sécurité.

L'orateur estime encore que le fait que les étudiants en médecine aient contact avec des universités étrangères est bénéfique. L'orateur comprend et soutient l'engagement pour une médecine de proximité.

Concernant les pédiatres, Monsieur le Député estime qu'il s'agit d'un genre de généralistes, mais orienté vers la situation plus particulière des enfants. L'orateur constate qu'un généraliste est à même de soigner un enfant, ce qui implique que les maisons médicales peuvent contribuer à la solution du problème.

Monsieur le pétitionnaire estime qu'une partie du monde médical devrait continuer à exercer librement. Il ne s'agit pas de dicter quoi que ce soit, mais d'assurer une présence dans le cadre des permanences médicales. Ce dernier aspect devrait être plus facilement réalisable en disposant de médecins sous contrat, employés par un hôpital.

Madame la Députée Nathalie Oberweis signale que les craintes exprimées par le pétitionnaire par rapport à un certain système de prise en charge de situations d'urgence sont parfaitement compréhensibles, même si le pétitionnaire ne connaît pas un certain nombre de situations qui auraient eu un sort problématique. En particulier, Madame la Députée comprend la réticence exprimée par rapport à une solution d'assistance vidéo. L'oratrice souligne l'importance que revête la présence physique de personnes compétentes. Madame la Députée demande si le système mis en place est une solution temporaire ou si elle devra évoluer. L'oratrice demande encore de savoir s'il existe un plan pour pallier à la pénurie des médecins et du personnel de santé.

Finalement, Madame la Députée demande des précisions de la part du pétitionnaire quant à sa remarque relative à une décharge à signer par les patients avant que des prestations ne soient fournies.

Monsieur le pétitionnaire explique que pour des opérations dans certains hôpitaux, les patients sont priés de signer une décharge par laquelle ils s'engagent à ne pas poursuivre l'hôpital en cas de problèmes qui se manifestent suite à l'intervention. Monsieur le pétitionnaire avait demandé aux responsables de l'hôpital d'Ettelbruck si une décharge semblable allait être également demandée aux personnes sollicitant une aide dans le cadre du système mis en place. L'orateur regrette ne pas avoir obtenu une réponse à ce sujet.

Intervention de Madame la Ministre de la Santé

La Ministre de la Santé, Madame Paulette Lenert, estime que le sujet évoqué par la pétition 2301 est une thématique fort complexe. Elle est soulagée de voir que la pétition a recueilli de nombreuses signatures. L'oratrice explique qu'il y a certes eu des signes avant-coureurs précédant la fermeture en 2022 de la maternité d'Ettelbruck. Cette situation, regrette Madame la Ministre, illustre une des faiblesses inhérentes au Grand-Duché : celle du manque de certaines ressources, ce qui est un problème de taille.

Il en va de même de la situation à Ettelbruck. Madame la Ministre rappelle les dispositions de la loi hospitalière de 2018² qui vise à organiser une sécurité maximale pour les interventions et prises en charge. Ainsi, il ne suffit plus qu'un gynécologue soit présent, mais il doit en plus être accompagné par deux anesthésistes. Il en faut deux en effet, l'un pour s'occuper, le cas échéant, de l'enfant, l'autre pour s'occuper de la mère. L'oratrice constate encore que pas tous les pédiatres ne disposent d'une formation les habilitant à pratiquer une réanimation.

Madame la Ministre souligne qu'il est important que les connaissances et aptitudes spécialisées soient centralisées. C'est notamment le cas dans le CHL. Il y va aussi d'un nombre élevé d'actes, assurant par là une routine et une sécurité améliorée des interventions. Disperser les compétences rares au travers les régions rurales n'est pas opportun, estime Madame la Ministre, car il n'y a pas suffisamment de situations nécessitant leur intervention.

Par ailleurs, et pour pourvoir au manque de ressources, il convient de mettre les ressources spécialisées en réseau. Dès lors, s'il y a une urgence, les spécialistes sont sollicités. Madame la Ministre signale dans ce contexte l'existence d'un SAMU spécial - le SAMU néonatal, stationné au CHL - qui est équipé non seulement pour le transport mais aussi pour l'intervention sur le nouveau-né. Madame la Ministre explique que la mise en réseau des ressources se poursuit et qu'il n'est pas prévu de supprimer des antennes.

² Loi du 8 mars 2018 relative aux établissements hospitaliers et à la planification hospitalière

La Ministre de la Santé explique encore l'importance et l'utilité de la télémédecine dans un contexte de pénurie de ressources. L'oratrice signale que les intervenants sont formés à utiliser le matériel digital dont ils disposent. Ces formations ont d'ailleurs été accélérées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les formations ciblées, Madame la Ministre révèle que les anesthésistes ont été formés dans la réanimation de bébés.

Le CHL a également bénéficié d'un renforcement des disponibilités en vue d'interagir avec le personnel situé au nord du pays. Le personnel au CHL a été augmenté. Les délais d'intervention sont raccourcis et le SAMU prémentionné est toujours prêt pour intervenir rapidement. Ce système fonctionne dans le contexte d'un conventionnement et il est également envisagé pour desservir le sud du pays.

Quant à la question relative à l'exercice de la médecine libérale en comparaison aux médecins salariés, Madame la Ministre estime qu'il est souhaitable de maintenir les deux options pour les médecins. Elle constate que des médecins salariés permettent d'assurer plus facilement un système de permanence. L'oratrice rappelle que la clinique pédiatrique auprès du CHL fonctionne 24 heures sur 24.

En ce qui concerne les pédiatres, Madame la Ministre confirme qu'il y a une pénurie dans cette spécialisation, ce qui pose un problème pour assurer des gardes. L'oratrice explique que les conventions prévoient des tarifs qui se veulent suffisamment attractifs pour pallier à cette pénurie. De plus, les formations sont revues. Toutefois, offrir un cycle de formation complet prendra du temps.

L'oratrice répète qu'il n'est actuellement pas possible d'assurer des gardes 24 heures sur 24 par des pédiatres. Elle évoque dans ce contexte des formations spécifiques qui s'adressent à des médecins généralistes. Or, il est évident qu'il y a un équilibre délicat à gérer entre l'appréciation d'une maladie ou d'un problème de santé bénin, d'une part, et une urgence, d'autre part. L'oratrice souligne encore que les services d'urgence ne peuvent pas refuser des personnes qui viennent les trouver.

Quant à une question de Monsieur le Député Jean-Paul Schaaf, Madame la Ministre affirme que le développement de maisons médicales est souhaitable, mais que celles-ci ne dépendent pas de l'État. Elles fonctionnent sur une base conventionnelle avec des médecins libéraux. Il n'existe dès lors pas un plan master pour ces maisons. L'oratrice estime que l'on ne peut pas obliger un pédiatre de s'y engager, le seul moyen d'influer sur la situation étant la fixation de tarifs adéquats.

Quant à la pénurie de pédiatres, Madame la Ministre constate encore que le Grand-Duché n'est pas le seul endroit au Monde qui soit confronté à cette problématique. Pour l'heure, le pays tente de répondre à la situation par l'apport de frontaliers. Par ailleurs, il convient aussi de noter que parmi les frontaliers qui travaillent au Luxembourg, il apparaît qu'un nombre croissant a recours aux services de santé du Grand-Duché, notamment au sud du pays.

Madame la Ministre répète que l'on tente de mettre les ressources disponibles en réseau et d'inciter les professionnels à participer à des formations. L'oratrice signale qu'une évaluation de cette approche est prévue. Par ailleurs, Madame la Ministre comprend les craintes que le pétitionnaire a pu exprimer et elle estime qu'il convient de mieux communiquer sur les possibilités du système mis en place. L'oratrice pense qu'il s'agit également de craintes par rapport à de nouvelles technologies.

Finalement, en ce qui concerne la remarque du pétitionnaire relative à une décharge à donner à un hôpital, Madame la Ministre n'en a pas connaissance et prend l'engagement de se renseigner à ce propos.

*

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, salue les aspects évoqués, notamment ceux de la formation, de la mise en réseau et surtout d'une promotion de l'attractivité des professions de santé. L'oratrice estime également qu'il est important d'apaiser des craintes par le biais d'une communication améliorée.

Mot de la fin du pétitionnaire

Monsieur le pétitionnaire remercie Madame la Ministre de la Santé pour certaines réponses. L'orateur espère toutefois un développement des structures et un accroissement du personnel de santé. L'orateur reste dubitatif par rapport à la digitalisation qu'il qualifie de « no-go ». Il craint des pannes et se demande ce qui arrivera dans un pareil cas. Le pétitionnaire souligne la nécessité de pouvoir disposer davantage de personnel pour assurer les services d'une maternité et d'une urgence pédiatrique. Il propose de recourir au personnel qui est déjà disponible et de décentraliser les ressources au lieu de les centraliser. L'orateur continue d'espérer de voir la création d'une structure au nord du pays, tel qu'il l'avait revendiqué dans sa pétition.

Madame la Ministre de la Santé, avec l'accord des députés, ajoute encore une précision. Un deuxième anesthésiste est venu s'ajouter à Ettelbruck, tandis qu'au centre sont groupés des spécialistes en néonatalogie étant donné le nombre nettement plus important d'actes qui peuvent y être assurés.

2. Conclusions des commissions

Les commissions parlementaires, réunies en huis clos, ont retenu les conclusions suivantes :

Une réunion jointe de la Commission de la Santé et des Sports, avec la Commission des Pétitions et la Commission de l'Enseignement supérieur, devra recevoir de la part de la Ministre de la Santé un bilan sur la situation des maternités. De même, un plan pénurie en ce qui concerne la disponibilité du personnel médical spécialisé est à établir. Les commissions parlementaires devront également recevoir des propositions de formations et de sensibilisation en faveur des métiers de la santé. Un plan de communication relatif au dispositif mis en place pour assurer les urgences pédiatriques doit être soumis.

Luxembourg, le 8 novembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact